

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 21579

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à une modification du code de la sécurité sociale visant à faire appliquer cette réforme des retraites aux fonctionnaires, aux magistrat-es et aux militaires. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.